

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 18 novembre 2021**

Sous la Présidence de Madame Pauline MARTIN

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Président le douze novembre deux mille vingt-et-un, se sont réunis à la salle Polyvalente "Émile GILBERT", 149 rue des Blés d'Or à Coulmiers, sous la présidence de Madame Pauline MARTIN.

**Délibération n°2021-185 : Modification simplifiée du PLU de Beaugency – Bilan de la mise à disposition du dossier et approbation motivée**

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers titulaires présents :

**Baccon** : Mme Anita BENIER

**Baule** : M. Patrick ECHEGUT, Mme Joëlle TOUCHARD

**Beauce la Romaine** : M. Bernard ESPUGNA, Mme Odile BRET, M. Philippe POITOU

**Beaugency** : M. Jacques MESAS, M. Hervé SPALETTA, Mme Magda GRIB, M. Joël LAINÉ, Mme Céline SAVAUX

**Binas** : Mme Solange VALLÉE

**Chaingy** : M. Jean Pierre DURAND, Mme Clarisse CARL, M. Michel FAUGOUIN

**Charsonville** : M. Bruno VIVIER

**Cléry-Saint-André** : M. Gérard CORGNAC, Mme Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, M. Olivier JOUIN

**Coulmiers** : Mme Elisabeth MANCHEC

**Cravant** : M. Philippe GACONNET

**Dry** : M. Jean-Marie CORNIÈRE

**Épieds-en-Beauce** : M. Yves FAUCHEUX

**Huisseau-sur-Mauves** : M. Jean-Pierre BOTHEREAU

**Lailly-en-Val** : Mme Anna LAMBOUL, M. Didier CANET

**Le Bardon** : Mme Michèle MAZY-VILAIN

**Mareau-aux-Prés** :

**Messas** : M. Grégory GONET

**Meung-sur-Loire** : Mme Pauline MARTIN, Mme Frédérique BEAUPUIS, Mme Brigitte PEROL

**Mézières-lez-Cléry** : M. Romuald GENTY

**Rozières-en-Beauce** : M. Hervé LEFEVRE

**Saint-Ay** : Mme Marie-Françoise QUERE, M. Pascal FOULON

**Saint-Laurent-des-Bois** : M. Roger BAUNE

**Tavers** : M. Philippe ROSSIGNOL

**Villermain** : M. Arnold NEUHAUS

**Villorceau** :

Conseillers titulaires remplacés par leur conseiller suppléant :

**Mareau-aux-Prés** : M. Bertrand HAUCHECORNE est remplacée par sa suppléante, Mme Caroline MENAGER

**Villorceau** : M. Daniel THOUVENIN est remplacé par sa suppléante, Mme Françoise ADRIEN

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

**Lailly-en-Val** : M. Arthur THOREAU donne pouvoir à Mme Anna LAMBOUL

**Meung-sur-Loire** : M. Laurent SIMONNET donne pouvoir à Mme Pauline MARTIN, M. Guy OLLIVIER donne pouvoir à Mme Frédérique BEAUPUIS

**Saint-Ay** : M. Frédéric CUILLERIER donne pouvoir à M. Pascal FOULON

Conseillers titulaires absents excusés :

**Beaugency** : Mme Florence NAIZOT, M. Didier BOUDET

**Meung-sur-Loire** : M. Patrice DESPERELLE

Nombre de membres en exercice : 47

Vote pour : 43

Quorum : 24

Vote contre : 0

Nombre de membres présents : 40

Abstention : 1

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres excusés non représentés : 3

Date de la convocation : 12 novembre 2021

**Délibération n°2021-185 : Modification simplifiée du PLU de Beaugency – Bilan de la mise à disposition du dossier et approbation motivée**

Rapporteur : Joël LAINE

La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 28 octobre 2005, a été prescrite par arrêté municipal n°AR\_2021\_02 en date du 14 janvier 2021, et a fait l'objet d'une délibération n° D\_2021\_098 en date du 27 septembre 2021 précisant les modalités de mise à disposition de l'ensemble du dossier. Les dispositions suivantes ont été définies :

- Tenir à la disposition du public le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaugency pour une durée d'un mois et selon les modalités suivantes ;
- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée du 29/09/2021 au 29/10/2021 ;
- Pendant ce délai, le dossier a été consultable en mairie de Beaugency aux jours et horaires habituels d'ouverture (le lundi de 9h00 à 12h30, le mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 9h00 à 12h30, le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00). Le public a pu faire ses observations sur un registre disponible en mairie ;
- Le public a été informé de la mise à disposition par voie de presse.
- Le dossier tenu à la disposition du public comprenait :
  - o Le projet de modification simplifiée ;
  - o L'avis émis par les personnes publiques associées (PPA) prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Il est rappelé que l'unique objectif poursuivi par la collectivité, dans le cadre de cette procédure, consiste à harmoniser les hauteurs autorisées pour les zones Ui et AUi (articles UI10, AUI3 et AUI14 du règlement écrit en vigueur) afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises.

La modification n'a pas pour effet de modifier les orientations générales définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le dossier a été transmis à nouveau aux Personnes Publiques Associées le 2 septembre 2021, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme. Les avis suivants ont été émis :

- Un avis favorable de la Chambre d'Agriculture du Loiret, en date du 15 septembre 2021 ;
- Un avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Centre val de Loire en date du 17 septembre 2021 ;

- Une observation du Département du Loiret, expliquant que les deux projets de création d'entreprise vont générer des trafics supplémentaires depuis et vers les RD2152 et RD918 par la création d'emplois mais également en nombre de poids lourds, et demandant la réalisation, par les porteurs de projet, d'une étude sur les conditions d'accès et les aménagements à envisager pour garantir la sécurité des usagers (création d'une voie de TAG, giratoire, aménagement de trottoirs, de pistes cyclables etc...)
- Un avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, en date du 27 septembre 2021 ;
- Un avis favorable du PETR Pays Loire Beauce, en date du 30 septembre 2021 ;

Lors de la mise à disposition du public, une seule participation, anonyme, présentant deux observations a été enregistrée. La première observation, ne peut être suivie car la consultation du public menée en juin 2021 a été annulée. La seconde observation a pour but de remettre en cause le respect des orientations du PADD. Or, celui-ci précise en page 5 : « Dans la mesure où le parc d'activités ActiLoire n'offrira plus, très prochainement, de disponibilités foncières, la Ville souhaite l'étendre, tout en préservant les habitations des nuisances éventuelles ». Il explique également en page 14 : « La zone industrielle Acti-Loire ne dispose plus, comme l'a rappelé le diagnostic, de parcelles disponibles, dans la mesure où les services techniques vont, à brève échéance, y implanter leurs nouveaux locaux, occupant ainsi la quasi-totalité de l'espace restant. Dès lors, la Municipalité souhaite étendre cette zone vers le nord, tout en préservant un espace de transition avec les habitations existantes ». Par conséquent, le développement des zones d'activités existantes est inscrit dans le PADD du PLU en vigueur. Les autres éléments présentés sont sans lien direct avec les modifications prescrites par la procédure en cours qui ne visent qu'à augmenter la hauteur des constructions. La mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée étant achevée, il convient maintenant d'approuver la modification simplifiée telle que détaillée dans le rapport de présentation annexé, pour sa mise en vigueur.

Ce dossier a été présenté à la commission Travaux – Urbanisme – Logement – Mobilité de la commune de Beaugency le 27 octobre 2021.

Par délibération n°2021-120 du 10 novembre 2020, le Conseil municipal de Beaugency a approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés, la modification simplifiée n°1 du PLU de Beaugency telle qu'annexée à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire de suivre la décision du Conseil municipal de Beaugency.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. Grégory GONET), de :**

1°/ TIRER le bilan de la concertation ;

2°/ DIRE qu'après examen, les avis favorables des Personnes Publiques Associées qui se sont exprimées et le bilan de la mise à disposition du public n'amènent pas d'adaptation du rapport de présentation et du règlement écrit du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Beaugency ;

3°/ APPROUVER la modification simplifiée n°1 du PLU de Beaugency tel qu'annexée à la présente délibération

4°/ DIRE que la présente délibération accompagnée du dossier de la modification simplifiée n°1 sera transmise à Madame la Préfète du Loiret ;

5°/ DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois au siège de la mairie de Beaugency, au siège de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à Meung-sur-Loire et au Pôle Ressources et Services à la Population de la CCTVL situé à Beaugency.

Madame le Président, Pauline MARTIN, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le : 19/11/2021

Transmission le : 19/11/2021

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,**

**Le Président**

**Pauline MARTIN**

